

- ██████████ (42 ans) alias maître Ilario, qui se présentait comme magnétiseur, a été condamné en appel à 4 ans de prison ferme pour abus de faiblesse, agression sexuelle, exercice illégal de la médecine. (Cour d'appel de Bordeaux, le 7/11/2017).
- ██████████ (77 ans), condamné en appel à 15 ans de réclusion pour viol sur mineur et « emprise morale ». Dans son « Université de la nature et de l'écologie de la relation », il proposait des stages de spiritualité et de tantrisme. (Cour d'appel de Rennes, le 30/09/2017).
- ██████████ (44 ans), masseuse-kinésithérapeute, a été condamnée en 1^{re} instance à un an de prison avec sursis, 20 000 euros d'amende et 300 000 euros d'indemnisation pour « faux souvenirs induits ». En l'espèce, elle avait convaincu des patientes qu'elles avaient été victimes d'inceste. (TGI de Paris 23/05/2017).

Est également évoqué le dossier des ██████████ pour lequel une instruction est en cours (première mise en examen en novembre pour travail dissimulé). La Miviludes a apporté un concours direct pour la sortie de plusieurs femmes, trouvé un relais associatif et favorisé la régularisation administrative ouvrant la voie à une insertion sociale.

3) Activités du service au 2^e semestre 2017

– La Mission a réceptionné 1179 saisines entre juillet et mi-décembre.

On relève :

- beaucoup d'interrogations sur des cours de yoga, sur la méditation et sur des activités de coaching ;
- plusieurs signalements sur un pasteur évangélique particulièrement inquiétant dont l'église n'est pas affiliée au CNEF ;
- et sur une personne pratiquant la « canalisation avec les êtres de lumière » et des médecines traditionnelles, qui séduit des jeunes gens (tout juste majeurs) via des rencontres sur Skype, et les attire en Espagne pour mieux les contrôler.

Le professeur Parquet évoque le développement de la méditation en entreprise.

Le représentant de la FCPE témoigne de l'inquiétude de la Fédération concernant l'engouement pour la méditation chez les parents d'élèves et les enseignants, alors qu'il n'y a pas d'assurance de la qualité des formateurs ou des intervenants.

Il est relevé que la Fédération française de Yoga est débordée par la multiplication des formations et des professeurs aux techniques douteuses ou à l'amateurisme patent.

Madame Bensadon (DGCS) rappelle qu'il serait utile de sensibiliser sur ces sujets les conseils départementaux qui jouent un rôle important dans la protection des mineurs.

Madame Bensadon confirme par ailleurs que l'objet des associations en matière de bienfaisance et d'aide alimentaire et qui proposent des maraudes mérite attention, car elles peuvent cacher d'autres ambitions.

Le représentant de l'UNAF témoigne des actions engagées avec les CAF sur la transmission des valeurs et le soutien à la parentalité qui sont importants pour prévenir les dérives de nature sectaire comme la radicalisation.

- Les conseillers de la Mission ont assuré 16 formations et sensibilisations sur les dérives sectaires à destination des agents publics.

– Déplacements en préfecture

La circulaire du ministre de l'Intérieur rappelant aux préfets l'obligation de réunir au minimum une fois par an le groupe de travail spécifique sur les dérives sectaires a été diffusée tardivement, passée la période électorale et d'installation du nouveau gouvernement. De ce fait, les réunions ont été concentrées sur le dernier trimestre de l'année et les conseillers de la Mission ont assuré le nombre record de 31 déplacements entre octobre et décembre. Le bilan de ces réunions est contrasté. Dans certains départements, l'ensemble des services identifient bien le phénomène, dans d'autres de

nombreux services le découvrent totalement. Des départements où la Miviludes a connaissance de situations inquiétantes n'organisent pas de réunion ou n'invitent pas la Miviludes.

Pour ces départements, il sera pris contact avec les directeurs de cabinet pour solliciter l'organisation d'une réunion et la venue d'un conseiller de la mission en 2018.

– Les demandes de formation/sensibilisation sur le processus de radicalisation ont été moins nombreuses sur le 2^e semestre.

La Mission a participé à 5 sessions de sensibilisation organisées par les ARS à destination des professionnels de santé. Rappelons que l'instruction du ministère de la santé du 8 janvier 2016 prévoyait que chaque agence désigne un référent chargé de promouvoir un réseau de professionnels prêts à s'investir dans l'accompagnement et la prise en charge de personnes en voie de radicalisation.

Les attentes des professionnels lors de ces réunions sont diverses, certains n'ayant pas du tout approché la problématique quand d'autres ont au contraire déjà une expérience.

La Miviludes a participé aux sessions de formations organisées par le CIPDR et à l'initiative des préfetures. Au total, ce sont au 2^e semestre 19 interventions de la Miviludes qui ont eu lieu.

L'initiative des préfetures des Yvelines (78) et du Val-de-Marne (94), en coopération avec l'Éducation nationale, d'organiser des journées dans des lycées professionnels du département, réunissant des chefs d'établissement, des conseillers pédagogiques et des professeurs principaux, a été une réussite. Le programme était particulièrement équilibré et permettait aux participants de se saisir vraiment du sujet, en alliant une présentation des éléments clés de compréhension du phénomène, des informations opérationnelles pour les signalements et des mises en situation professionnelle au travers de petites scènes réalisées par une excellente troupe de comédiens.

4) Coordination des actions et programmation

Pôle Mineurs

La conseillère Éducation nationale élaborera dans les mois qui viennent, après des rencontres avec les services, une programmation des actions dont les grandes lignes demeurent notamment le renforcement des échanges sur l'enseignement en famille et les écoles hors contrat dont l'augmentation doit s'accompagner d'un contrôle efficace; ainsi que l'actualisation du guide Mineurs en coopération avec l'EN, la PJJ, la Cohésion sociale...

Le pôle Mineurs travaille sur un support de formation autour du complotisme et de la manipulation.

Pôle Économie-Travail-Formation professionnelle

Quatre principaux axes de travail.

La lutte contre la fraude :

- poursuite de la coopération avec les services dédiés (TRACFIN DGFIP). Le secret professionnel attaché aux agents de l'administration fiscale reste un frein aux échanges ce qui est dommage pour l'instruction de certains dossiers ;
- sur les pratiques commerciales douteuses et trompeuses sur lesquelles la Miviludes est largement interrogée, une petite synthèse a été intégrée au rapport qui est sous-pressé.

Intelligence économique :

- un partenariat a été amorcé avec le CDSE (club des dirigeants de sécurité des entreprises);
- en lien avec le Pôle sécurité, une sensibilisation au sujet des dérives sectaires a été réalisée auprès de grands groupes, sous le prisme de l'intelligence économique. Au total quelques 200 cadres dirigeants ont été sensibilisés en 2017.

Formation professionnelle.

Il s'agit d'améliorer le filtre des organismes de formation qui reçoivent un soutien financier de l'État:

- sensibilisation du bureau de la Commission nationale de certification professionnelle;
- sensibilisation dans le cadre du parcours mobilité carrière des chefs des services régionaux du contrôle de la formation professionnelle ;

- élaboration d'outils d'aide aux professionnels pour l'objectivation des réponses aux organismes de formation.

Aide aux victimes

Est à l'étude une coopération avec la Caisse des dépôts et consignations pour l'accès au droit à retraite des personnes ayant peu ou pas cotisé pendant leur vie en raison d'un engagement dans un mouvement sectaire.

Pôle Santé

- Concernant la maltraitance financière des personnes âgées, la Miviludes participe aux travaux du Haut Conseil de l'âge et à la commission plénière sur les questions de bientraitance /maltraitance en partenariat avec la DGCS.

- Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des personnels de santé (journée DPC à Cochin ; étudiants 5-6^e année de pharmacie; équipe de travailleurs sociaux exerçant en services de médecine du travail).

- Une convention de partenariat a été signée le 20 septembre 2017 avec l'Ordre national des chirurgiens-dentistes.

- Un point est fait sur les derniers travaux du Groupe d'appui technique (GAT) qui s'est réuni le 7 décembre 2017. Etait présenté le rapport évaluant la kinésiologie appliquée et les kinésiologies énergétiques. L'INSERM a observé plus de 80 formes différentes de techniques utilisant le terme « kinésiologie » ainsi que, ce qui est surprenant, l'existence d'une fiche Pôle emploi: code Rome « activité développement personnel et bien-être ». À ce jour concernant l'efficacité de la pratique, il n'y a pas de conclusions possibles.

Lors de ces tests, l'INSERM a observé que certains kinésiologues vont induire un changement, sans respecter le rythme du patient, en le forçant et en lui imposant leur idée. Il y a un risque de formatage.

La Miviludes, confortée par cette étude qui conclut à l'absence de l'efficacité de la kinésiologie et compte tenu du nombre de signalement reçus à son sujet, a décidé de consacrer un développement sur cette technique dans son rapport annuel d'activité. Il s'agit d'alerter le grand public sur les risques de déstabilisation que pourrait induire l'utilisation de cette méthode sur des personnes fragilisées par la maladie ou en quête de bien-être.

- L'importance que prennent les pratiques non conventionnelles nécessite une réflexion avec la Haute autorité de santé (HAS) sur leur place dans le paysage sanitaire.

- La Miviludes insiste sur l'importance de sensibiliser les ARS sur les risques liés à l'introduction des pratiques non conventionnelles dans les maisons médicalisées.

Le représentant de la FCPE appelle l'attention sur l'inclusion des enfants en situation de handicap et sur les professionnels de santé dans les établissements qui doivent être sensibilisés aux risques sectaires.

Pôle Sécurité

- On observe une nette augmentation des demandes de soutien dans le cadre d'enquêtes qui font apparaître des problématiques d'emprise et d'appartenance à des groupes potentiellement sectaires. De même, il y a eu une augmentation des demandes d'intervention urgentes (départ de jeunes à l'étranger, risque de suicide...).

- Cette augmentation est à mettre en relation avec les dossiers de plus en plus nombreux et lourds qu'a en charge la Caimades, et la masse des affaires suivies par la gendarmerie. Un renforcement des équipes est toujours plus nécessaire.

- Les actions de formation se sont poursuivies à un rythme très soutenu.

Le Pr Bronner souhaiterait que des chiffres précis soient donnés sur les enquêtes et les saisines.

Le Pr Parquet note une amélioration dans la conduite des enquêtes qui relèvent de l'article 223-15-2 du CP.

La séance est levée à 12h30.